Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 26 juin 2018

PUBLIE LE : 02 juillet 2018

Délibération n°260618-7 : Rapport annuel du délégataire 2017

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 JUIN 2018

PRESENTS

FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Aldo PEZZETTA, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Communes non représentées

CHAMBOURCY
MAREIL-MARLY
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***13***
Délégués comptant pour le vote	:	***10 pour le compte administratif*** ***11 pour les autres délibérations***

SIA/ CS - 260618 - 7

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Vice-président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 selon lequel le délégataire doit produire son rapport annuel avant le 1er juin au syndicat et que ledit rapport doit être mis à l'ordre du jour du comité suivant ;

VU la synthèse de ce rapport ;

CONSIDERANT que le SIA a délégué la gestion du service d'assainissement collectif à la société SUEZ EAU France, anciennement Lyonnaise des Eaux ;

CONSIDERANT que le délégataire a transmis un rapport comportant les comptes de la délégation, une analyse de la qualité du service ainsi qu'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

CONSIDERANT la présentation faite du rapport lors du comité dont les éléments essentiels sont :

- Les événements marquants de l'année 2017 :
  - Mise en place du nouveau point d'autosurveillance Jaurès/Prieuré à Saint-Germain-en-Laye.
  - Obtention de l'arrêté d'autorisation du système de collecte du réseau d'assainissement et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement.
  - Démarrage de la procédure de renouvellement de la Délégation du Service public.
- Les chiffres clés :
  - **11 946 usagers en 2017**, soit - 5% par rapport à 2016 (-605 abonnés).
  - **4 727 548 m³ le volume de consommation d'eau potable assujetti à la redevance assainissement** en forte augmentation du fait d'un décalage de facturation 2016 à 2017 et à des régularisations de compteurs d'eau en 2017. Le volume moyen peut être évalué à 4 400 000 m3.
  - **5 595 697 m³ transitant dans le réseau en temps secs et en temps de pluie en 2017, soit une** augmentation de 8% par rapport à 2016.
  - **829 409 m³ déversés au milieu naturel** (Seine, ru de Buzot et ru de l'Etang) contre 884 533 m³, soit une baisse de 6 %. Cela correspond à 15% du volume total transitant (contre 17% en 2016).

On constate donc une amélioration du fonctionnement du réseau car, malgré un volume transitant en augmentation, les volumes déversés ont diminué. Néanmoins, les volumes se sont déversés en majorité en temps secs (du fait de maintenance sur le réseau) et sont donc plus chargé en pollution.

- Compte de l'exploitant :
  - **Résultat de l'exploitation : -48 710 € en 2017 (-75 130 € en 2016).**
  - **Dotation aux investissements : 57 006 € en 2017 (40 690 € en 2016).**

Le montant des dépenses liée au renouvellement des équipements est en déficit du fait d'un fort renouvellement des pompes et également d'une remise à niveau du fonctionnement des points d'autosurveillance qui, depuis maintenant 2 ans, sont totalement opérationnels.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

LE COMITE,

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport d'activité 2017 du délégataire.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 02 JUIL. 2018

Transmis en préfecture et affiché le 02 JUIL. 2018

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX >SIA

Synthèse du Rapport Annuel du Délégataire

SUEZ EAU FRANCE

2017

Canalisation de refoulement du poste de pompage principal rive gauche

Document établi par le SIARSGL

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

SOMMAIRE

I. Les points forts de l'année 2017 _____ *4*

II. Le service durant l'année 2017 _____ *5*

1. Chiffres clés _____ **5**

A. Contrat _____ 5

B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement _____ 5

2. Performance du réseau intercommunal d'assainissement _____ **6**

3. Indicateurs _____ **8**

4. Actions le patrimoine par le Délégataire _____ **9**

5. Qualité du service _____ **9**

III. Perspectives d'opérations pour 2018 et au-dela _____ *10*

IV. Comptes du délégataire année 2017 _____ *11*

V. Dotations au titre du contrat du délégataire _____ *12*

VI. Les actions connexes du Délégataire _____ *13*

1. La démarche qualité et environnementale _____ **13**

2. La démarche développement durable _____ **13**

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

PREAMBULE

La loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) transposée dans le Code de l'Environnement (article L110-2) relative au renforcement de la protection de l'environnement, suivie du décret du 6 mai 1995, ont pour objectif d'améliorer la transparence et l'information dans la gestion des services.

La loi du 8 février 1995 sur les « marchés publics et les délégations de service public » impose, quant à elle, au délégataire d'un service public un rapport sur le bilan financier et la qualité du service. Le contenu de ce rapport est précisé dans le décret du 14 mars 2005 (JO du 18 mars 2005).

La société SUEZ Eau France, en qualité de fermier du réseau du Syndicat, nous a transmis son rapport pour l'année 2017.
Un exemplaire de ce rapport sera adressé à chacun des Maires des communes membres du Syndicat.

Ce document est une synthèse des informations de ce rapport.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

I. LES POINTS FORTS DE L'ANNEE 2017

- **Mise en place du point d'autosurveillance Jaurès Prieuré.**

L'analyse des déversements des quatorze déversoirs d'orage du syndicat issus du schéma directeur d'assainissement a montré que le déversoir n°10 rue du Prieuré/rue Jean Jaurès à Saint-Germain-en-Laye constitue près de 15% de déversement du réseau.

Même si l'autosurveillance de ces volumes déversés n'est pas obligatoire, le Syndicat a décidé de réaliser les travaux d'équipement. Le point de mesure est donc opérationnel depuis octobre 2017 et intégré dans le patrimoine géré par le Délégataire.

- **Obtention de l'arrêté d'autorisation du système de collecte du réseau d'assainissement et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement.**

Conformément à la nouvelle réglementation, du 21 juillet 2015, relative aux systèmes d'assainissement collectif, le Syndicat a obtenu l'arrêté préfectoral d'autorisation de son système incluant les aménagements issus du schéma directeur, suite à une procédure d'autorisation de 18 mois au titre de la Loi sur l'Eau.

La délivrance de cet arrêté permet au Syndicat d'être en cours de mise en conformité au regard de la réglementation sur les rejets au milieu naturel, et ainsi de réaliser les travaux de construction des aménagements du programme d'actions issus du schéma directeur.

En 2016, le syndicat a donc démarré les études de conception des bassins de stockage-restitution sur le réseau unitaire Corbière et Port-Marly.

Ceux-ci, d'un volume respectif de 4 000 m^3 et 600 m^3 et d'un montant global de près de 8 millions d'euros, permettront de limiter les rejets au milieu naturel.

- **Démarrage de la procédure de renouvellement de la Délégation du Service public.**

En prévision de la fin du contrat de Délégation du Service Public au 14 mars 2018, le Syndicat, accompagné d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage « Collectivités Conseils », a procédé à un audit financier et technique de l'exécution du contrat de Délégation en cours sur les sept dernières années.

Fort de ce constat, le Syndicat a, en 2017, choisi de renouveler le mode de gestion du service avec un contrat de concession de service public dit « affermage ».

Lors de sa séance du 24 janvier 2018, le comité Syndical a choisi la société SUEZ pour 6 ans 9 mois et 16 jours, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

II. LE SERVICE DURANT L'ANNEE 2017

1. Chiffres clés

A. Contrat

Contrat de Délégation du Service Public d'assainissement :

- Délégataire : SUEZ EAU France (anciennement Lyonnaise des Eaux) - Agence du Pecq
- Date de prise d'effet du contrat : 14/03/2010
- Durée de 8 ans
- **Echéance du contrat : 13/03/2018**

B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement

Neuf communes desservies :

- Chambourcy – Versant Sud
- Fourqueux
- L'Etang-la-ville
- Louveciennes – Versant du Bas-Prunay
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq – Rive Gauche
- Le Port-Marly
- Saint-Germain-en-Laye

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

2. Performance du réseau intercommunal d'assainissement

- **11 946 usagers en 2017**, soit - 5% par rapport à 2016 (-605 abonnés).
- **4 727 548 m³ en 2017**, soit + 14 % par rapport à 2016.

La diminution du nombre d'abonnés en 2017 est liée à la mise à jour des bases de données compteur, opérées par l'operateur d'eau potable en 2016-2017.

L'augmentation des volumes est la conséquence d'un décalage de facturation 2016 à 2017 et à la régularisation des compteurs en 2017. Le volume moyen peut être évalué à 4 400 000 m³.

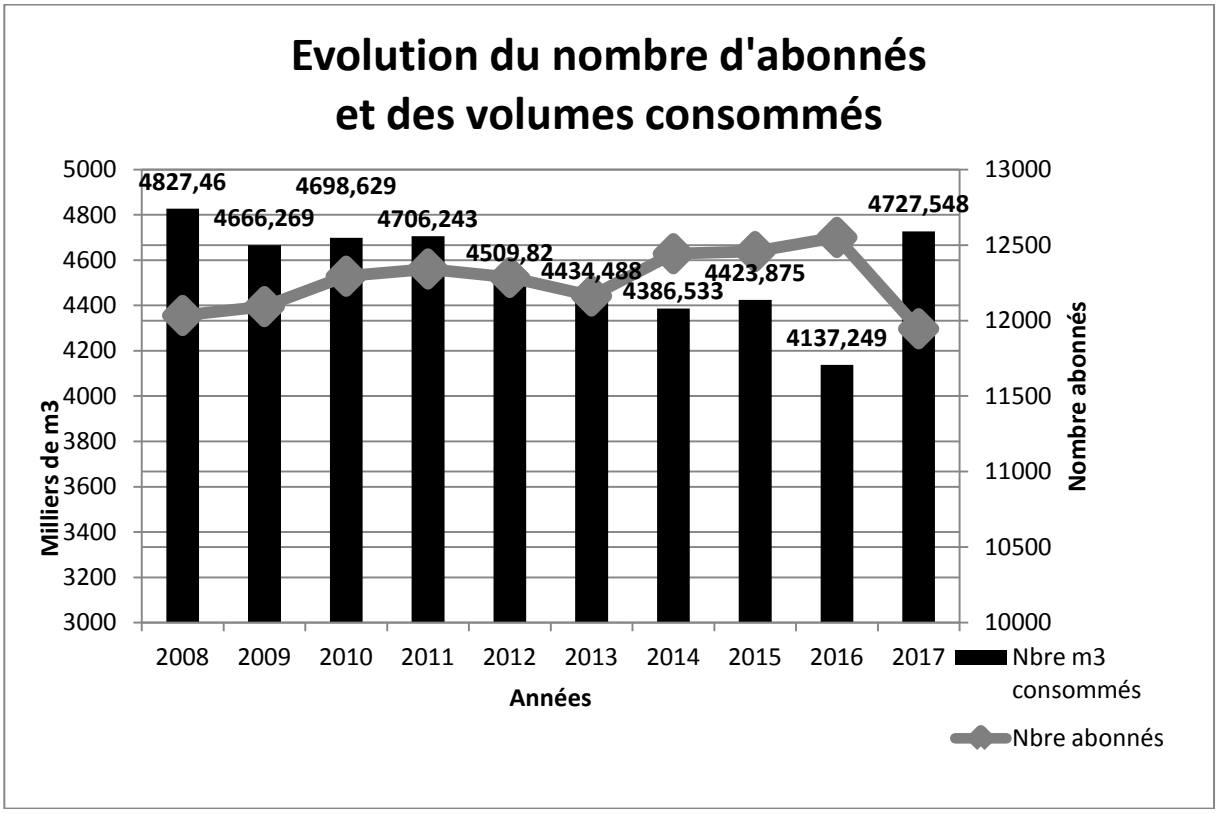

Evolution du nombre d'abonnés et des volumes consommés

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Déversements au milieu naturel

L'année 2017 présente une pluviométrie dans les moyennes des statistiques de la région de 595 mm. Pour comparaison, l'année 2016 qui a été très pluvieuse était de 687 mm et l'année 2015, plutôt sèche, de 500 mm.

Le volume transitant dans le réseau (eaux pluviales et eaux usées) est de 5 595 697 m^3 contre 5 194 902 m^3 en 2016, soit une augmentation de 8%.

En 2017, le volume total déversé est de 829 409 m^3 à comparer avec celui de 2016 de 884 533 m^3, soit une baisse de 6 %. Cela correspond à 15% du volume total transitant (contre 17% en 2016).

On constate donc une amélioration du fonctionnement du réseau, principalement sur la branche nord du fait du remplacement de la grille du déversoir d'orage Prairies. Cette dernière, installée en avril 2014, assurant toujours un dégrillage des macro-déchets des effluents transitant vers le poste Rive Gauche, permet de limiter le colmatage et les déversements en Seine.

Cette amélioration se traduit par des baisses de déversement en temps de pluie de 3%, malgré un volume transitant en augmentation.

Pour le temps sec, celui-ci a augmenté du fait de contrainte d'exploitation et notamment le curage du T130 et des collecteurs bord de Seine sollicitant le déversoir Fonderie.

La moyenne des déversements au milieu naturel, sur l'année 2017, est de
8 597 équivalents-habitants par jour (contre 9285 eq/hab en 2016) :

- **en temps de sec** : **3 374 eq/hab** (2 134 eq/hab en 2016)
- **en temps pluie** : **5 223 eq/hab** (7 151 eq/hab en 2016)

Cela correspond à environ 8,5% de pollution allant directement en Seine, contre 10% en 2016. Nous observons, à périmètre constant (tous les capteurs sont opérationnels en 2016 et 2017) une diminution des pollutions rejetées en Seine.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

3. Indicateurs

Indicateur	2015	2016	2017
Nbre d'abonnements (usagers)	12 457	12 551	**11 946**
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées de type unitaire (mètres linéaires)	15 274	15 274	**15 274**
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (mètres linéaires)	12 764	12 764	**12 764**
Prix TTC du service assainissement au m^3 pour 120 m^3 d'eau potable consommés (€ TTC/m3)	1,55 €	1,62 €	**1.62**
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Nombre / 1000 habitants desservis)	0	0	**0**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 100)	15	15	**15**
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (km/100 km de réseau) *(3 points « noirs » connus : siphon « Pyramides », rue de Paris au Port Marly et Quai Maurice Berteaux au Pecq)*	7,6	7,6	**7,6**
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	120	120	**120**
Réclamations	1,85	24,9	**26,11**

Tableau des indicateurs 2017

Les indices 2017 sont restés stables à des niveaux acceptables pour une bonne gestion du réseau.

➢ Consommation énergie

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)				
Commune	Site	2016	2017	N/N-1 (%)
LE PECQ	LE PECQ - Allée de Normandie (vanne)	624	675	8,2%
LE PECQ	LE PECQ - Fonderie (PR)	83 446	89 622	7,4%
LE PECQ	LE PECQ - Rive Gauche (PR)	242 957	245 229	0,9%
LE PORT-MARLY	LE PORT-MARLY - RN13 (PR)	5 326	4 107	- 22,9%
Total		332 353	339 633	2,2%

Malgré une année avec des volumes transitant important, les consommations électriques sont en nette diminution, principalement sur le poste de Rive Gauche où une partie des pompes a été renouvelée. Pour ces renouvellements, la démarche qualité 50001 a été appliquée pour le choix de la pompe afin de sélectionner celle qui répondait au meilleur rendement énergétique.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

4. Actions menées sur le patrimoine par le Délégataire

➢ Equipements et génie civil

- Renouvellement partiel du poste fonderies (dégrilleur, armoire électrique, vanne de refoulement, pompe).
- Renouvellement de la pompe 4 et de sa canalisation d'aspiration du poste Rive Gauche.

➢ Réseau

- Curage préventif de 832 ml de canalisations.
- Visite pédestre de collecteur sur 713 ml.
- Pompage de 9 chambres à sables dont la plupart à fréquence semestrielle.
- Extraction de 175,9 tonnes de sable en provenance des chambres à sable et du curage des réseaux.
- 5 réparations de tampons, grilles, regards et canalisations.
- Intégration au périmètre d'exploitation du point d'autosurveillance correspondant au DO Jaurès Prieuré réalisé par le Syndicat.
- Renouvellement du télétransmetteur du point de mesure du ru de Port-Marly.
- Renouvellement de la sonde hauteur-vitesse du point de mesure du ru de Port-Marly.
- Renouvellement de la sonde hauteur-vitesse du point de mesure du ru de l'Etang.

A noter que le Syndicat a réalisé, en 2017, les travaux de sécurisation du poste Fonderie par rapport à l'intrusion d'eau de Seine en période de crue (batardeau de fermeture sur la porte d'entrée).
En parallèle de la maintenance du patrimoine existant, le Syndicat poursuit les études pour la création de bassins de stockage sur les branches de Prairies et du Port-Marly.

5. Qualité du service

Sur les équipements et génie civil du patrimoine du SIA, les principales interventions d'urgence réalisées en 2017 ont été :

- ➢ Débouchage et réarmement des pompes.
- ➢ Dépannage et décolmatage du dégrilleur Fonderie.

A noter également la réparation de 6 ouvrages (rescellement de tampons sur regards sur voirie à forte circulation).

Le prix moyen du service d'assainissement, fin 2017, sur les communes du Syndicat, est de 1,62 euros TTC le m^3 sur la base d'une facture de 120 m^3. Ce prix varie en fonction de la Commune de 1,37 € à 1,88 €.

Ce prix est au 1er janvier 2018 et inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement. Pour mémoire, le prix était de 1,65 € en 2016 et 1,55 € euros TTC le m^3 en 2015.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

La part du SIA sur ce prix a augmenté en 2017 à 0,12 € /m^3 afin d'assurer le financement des aménagements issus du nouveau schéma directeur.
Par ailleurs, la part liée à la rémunération du Délégataire du contrat du SIA a augmenté de 10% par l'application des révisions de prix passant de 0,045 à 0,0495 € par mètres cubes.

III. PERSPECTIVES D'OPERATIONS POUR 2018 ET AU-DELA

En 2018, les opérations suivantes sont prévues par le Délégataire:

Poste de pompage :

- ⇨ Renouveler la pompe N°1 du poste de Rive Gauche.
- ⇨ Renouveler la pompe 1 du poste RN13.
- ⇨ Modifier les barres de guidage du poste RN13.
- ⇨ Renouveler partiellement la vanne électrique réseau du poste Fonderie.

Réseau et auto-surveillance :

- ⇨ Améliorer la maîtrise des rejets au milieu récepteur par le suivi de la démarche de certification ISO14001.
- ⇨ Renouvellement de la sonde hauteur-vitesse du point de mesure Fonderie aval.
- ⇨ Renouveler le télétransmetteur du déversoir d'orage Prairies.

En 2018, les opérations suivantes sont prévues par le Syndicat :

- ⇨ Compléter le dispositif d'auto-surveillance des réseaux d'assainissement existants, selon les préconisations du Schéma Directeur, notamment sur le déversoir d'orage Jaurès Prieuré.
- ⇨ Etude de conception pour la construction des bassins Corbière au Pecq et de Port-Marly, pour un démarrage des travaux au premier trimestre 2018.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

IV. COMPTES DU DELEGATAIRE ANNEE 2017

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2017

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2016	2017	Ecart en %
PRODUITS	**718,95**	**837,48**	**16,5%**
Exploitation du service	261,94	293,83	
Collectivités et autres organismes publics	457,04	544,87	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	-0,03	-1,22	
CHARGES	**794,08**	**886,18**	**11,6%**
Personnel	158,32	134,15	
Energie électrique	30,68	35,85	
Achats d'eau	0,01	0,00	
Produits de traitement	0,04	0,02	
Analyses	2,75	1,46	
Sous-traitance, matières et fournitures	66,15	81,59	
Impôts locaux et taxes	0,59	1,18	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	30,52	37,52	
• télécommunication, postes et télégestion	2,68	3,25	
• engins et véhicules	11,67	13,18	
• informatique	12,89	12,87	
• assurance	1,55	0,71	
• locaux	0,83	0,76	
Contribution des services centraux et recherche	8,28	6,95	
Collectivités et autres organismes publics	457,04	544,87	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	33,68	34,12	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	2,02	2,06	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	3,85	4,49	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	-0,25	1,91	
Résultat avant impôt	**-75,13**	**-48,71**	**35,2%**
RESULTAT	**-75,13**	**-48,71**	**35,2%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultats 2017 du délégataire

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2017

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en milliers d'€uros	2016		2017		Ecart en %
TOTAL	**718,95**		**837,48**		**16,5%**
Exploitation du service	261,94		293,83		12,2%
• Partie proportionnelle		200,16		231,53	
• Pluvial		61,74		62,26	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)		0,04		0,04	
Collectivités et autres organismes publics	457,04		544,87		19,2%
• Part Collectivité		457,04		544,87	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00		0,00		0,0%
•		0,00		0,00	
Produits accessoires	-0,03		-1,22		
• Autres produits accessoires		-0,03		-1,22	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Détail des produits du compte annuel de résultats 2017 du délégataire

Les comptes du Délégataire d'après le Compte annuel de résultat de l'exploitation sont en augmentation par rapport à l'année 2016, principalement du fait de l'augmentation des volumes d'eau potable assujettis à la redevance assainissement.

V. DOTATIONS AU TITRE DU CONTRAT DU DELEGATAIRE

Le tableau des dépenses d'investissement du Délégataire en fin d'année 2017 est le suivant :

S.I.A. de la Région de Saint Germain en Laye - Contrat de DSP Assainissement - 14/03/2010 - 13/03/2018

	Suivi De la dotation suivant les critères contractuels CALCUL LDEF	mars-10	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	mars-18
Dotation de renouvellement programmé des équipements des stations de relevage et des équipements d'auto-surveillance sur le réseau (article 37-4)	taux d'actualisation k (article 38)	1,0000	1,0131	1,0488	1,0750	1,0736	1,0728	1,0587	1,0664	
	taux Eonia moyen de l'année N (article 38)		0,87%	0,23%	0,089%	0,094%	-0,108%	-0,3501%	-0,3561%	
	dotation montant en € (article 38)	25 600	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	
	dotation montant en € courant	25 600	32 419	33 563	34 399	34 356	34 330	33 879	34 124	
	fonds début exercice	**0**	**(3 437)**	**(13 651)**	**(15 408)**	**(2 974)**	**(2 804)**	**4 045**	**(2 780)**	
	actualisation fonds début exercice à Eonia	0	(30)	(32)	(14)	(3)	3	(14)	10	
	dotation € courant	25 600	32 419	33 563	34 399	34 356	34 330	33 879	34 124	
	dépenses effectives	(29 037)	(42 603)	(35 289)	(21 952)	(34 184)	(27 484)	(40 690)	(57 006)	
	solde de la dotation	**(3 437)**	**(13 651)**	**(15 408)**	**(2 974)**	**(2 804)**	**4 045**	**(2 780)**	**(25 652)**	

Tableau de suivi des dépenses au titre de la dotation pour l'année 2017

Le montant des dépenses liée au renouvellement des équipements est en déficit du fait d'un fort renouvellement des pompes et également d'une remise à niveau du fonctionnement des points d'autosurveillance qui, depuis maintenant 2 ans sont totalement opérationnels.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

VI. LES ACTIONS CONNEXES DU DELEGATAIRE

1. La démarche qualité et environnementale

⇨ UNE DEMARCHE PARTENARIALE

La certification ISO 14001 permet à la collectivité et à SUEZ d'assurer :

- Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques ;
- Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur ;
- Une amélioration progressive et en continu de ses installations ;
- Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement… ;
- Un outil de maîtrise des coûts ;
- Un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun ;
- Un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable ;
- Un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen.

2. La démarche développement durable

UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Dès 2006, SUEZ, pour son activité Eau en France, structurait sa politique de développement durable autour de 3 enjeux :

- préserver la ressource en eau et respecter l'environnement ;
- être un partenaire local du développement des territoires ;
- dialoguer et agir avec tous les publics de l'entreprise.

En septembre 2014, l'activité Eau France de SUEZ a lancé une nouvelle initiative, qui s'inscrit dans la durée : le Programme Agir pour la Ressource en Eau, qui vise à soutenir et engager des actions concrètes et durables, pour mieux préserver la ressource en eau, avec pour ambitions :

- d'alerter les publics sur l'enjeu central de protection de la ressource et de les informer sur des solutions performantes et innovantes dans une logique d'essaimage : cette matière pédagogique est disponible sur le site internet notamment.
- de soutenir des idées nouvelles développées par des acteurs externes à l'entreprise dans le cadre d'un appel à projets.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-7-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Dans un objectif de structurer et amplifier sa démarche, SUEZ, tant au niveau du Groupe que de ses filiales, s'est engagé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2011. Le projet de plan d'action de l'activité Eau France pour 2014-2017 a été reconnu, en 2014, par le Ministère en charge de l'environnement.

Cette reconnaissance est importante pour l'entreprise, qui s'est engagée à structurer et étendre ses actions pour limiter ses impacts, et pour préserver la biodiversité.